

La ministre des transports en visite à Toulouse prévoit des lendemains qui chantent pour les usagers du transport aérien ; les populations survolées quant à elles se sentent plus que jamais menacées

Aujourd'hui à l'ENAC, à Toulouse, dans le cadre des Assises nationales en cours, la Ministre des transports, Mme Elisabeth Borne, après avoir inauguré la « volière à drones » a encouragé la création de nouvelles entreprises avec des outils permettant que les choses se fassent. Les passagers profiteront de ces innovations, Mme Borne n'en doute pas. Mais les populations survolées ? La ministre répond que passagers et riverains seront les bénéficiaires incontournables de ces innovations que l'État accompagne par des crédits sectoriels de soutien à l'innovation au travers de la DGAC et du CORAC (Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile) que la ministre préside et qui dispose de 700 millions d'€ sur le quinquennat. Des mutations structurantes arrivent avec la production électrique et des modules aériens plus autonomes et plus propres, dans le cadre des nouveaux programmes d'aéronefs d'avenir qui aideront à relever le défi de l'emploi et de l'innovation.

Bref, le ciel nous est présenté comme limpide et serein pour l'avenir

La Présidente de l'UFCNA et du CCNAAT a réussi à s'entretenir avec la Ministre pour souligner l'enfer que subissent les riverains à Toulouse comme ailleurs du fait de l'augmentation du trafic, des nuisances sonores, de la pollution de l'air et du réchauffement climatique.

Un dossier lui a été remis en mains propres avec deux questions sur les innovations :

-La première sur le bruit **émis** à la source et celui **perçu** au sol. Or, la réduction du bruit émis est très loin d'entraîner automatiquement une réduction identique du bruit perçu par les riverains. Quand le lobby aérien commencera -t-il à tenir compte de cet aspect primordial pour coller à la réalité du vécu des populations survolées, et comme **ordonné** par l'article 12 du Grenelle de l'Environnement ?

-La seconde question portait sur la réalité des objectifs d'amélioration annoncés à grands renforts de trompettes lors du Grenelle de l'Environnement en 2010 pour l'année 2020, dans les domaines de la consommation de carburant, où les constructeurs annonçaient 50 % d'émission de CO2 en moins par rapport à l'an 2000, sur les polluants de l'air, où les motoristes annonçaient 80 % d'émission d'oxydes d'azote en moins, enfin sur le niveau sonore des avions annoncés à -50 % aussi pour 2020.

Toulouse, le 17 mai 2018

Contact : Chantal Beer-Demander 06 25 43 22 33

